

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 11 octobre 2020).

Étaient présents : Mmes, Audrey HUMBERT, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY et Sophie SGRO
MM. Anthony CARBONNIER, Christophe LAURENT, Jean-Marc RACHULA et Mickaël STAAT,

Étaient absents excusés : Mme Martine GILLARD, pouvoir à Mme Monique LEYDER ;
Mme Cathy MOMPERT, pouvoir à Mme Dominique KNECHT
M. Frédéric BERTRAND, pouvoir à Mme Caroline MARIGNY ;
M. Jean-Michel GUERNÉ, pouvoir à M. Thierry WILHEM ;
M. Vincent TILLEMENT, pouvoir à Mme Sophie SGRO.
Mmes Nadine GARCIA et Marie-Claire LINGUENHELD ;
M. Jean-Claude BASTIEN.

Mme Caroline MARIGNY a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil Municipal

1 – MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN ACCÈS ET LA VIALBILISATION DE 4 PARCELLES – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de création d'un accès et de viabilisation de 4 parcelles dans le lotissement « Les Champs Dorés » a été attribués à l'entreprise Jean Lefebvre Lorraine (57 – Woippy) pour un montant estimé à 213 078,83 €HT (soit 255 694,60 €ttc) aux prix unitaires du bordereau.

Les travaux sont désormais terminés et le Maître d'œuvre a établi le décompte des quantités réellement mises en œuvre lors des travaux. Il résulte du calcul des plus-values et moins-values, une augmentation du montant des travaux de 314,52€HT.

Par ailleurs, il a été demandé à l'entreprise de dévoyer un réseau de gaz dans l'emprise du chantier (côté sortie la RD955an) en coordination avec GrDF et un réseau de téléphone qui n'avait pas été identifié sur les plans remis par les concessionnaires pour un montant total de 4 631,86 €HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre – MAPA du 12 octobre ;

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** l'avenant N°1 au marché de travaux de création d'un accès et de viabilisation de 4 parcelles pour un montant total de 4 946,38€HT soit un montant total du marché de 218 025,21 €HT (+2,33%)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant au marché.

2 – MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE PETIT ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CHOIX DU TITULAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a conclu à compter du 1^{er} mars 2016 et pour une durée de 4 ans, un contrat pour la maintenance et el petit entretien du réseau d'éclairage public avec la société UEM pour un montant annuel de 8 217,39 €HT.

Compte tenu de la proximité du terme du contrat avec les élections municipales, un avenant a été signé le 12 février 2020 afin de report la fin du contrat au 31 août 2020.

Une consultation des entreprises a donc été lancée suivant la procédure adaptée au sens des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique avec publication des Avis d'Appel Public à Concurrence au BOAMP et sur le profil acheteur AWS afin de conclure un nouveau marché.

Le marché comprend également des prestations de petit entretien (Entretien Non Programmé et Rénovation / Mise en conformité) rémunérées aux prix unitaires du bordereau et commandées par ordre de service sans minimum et avec un montant maximum annuel de 10 000,00 €HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre – MAPA du 12 octobre ;

Monsieur le Maire s'étant retiré en raison d'une situation de conflit d'intérêts pour lui.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée la société UEM pour la solution de base et l'option N°3 pour un montant maximum estimé à 120 000 € HT incluant les prestations à prix global et forfaitaire et les prestations à prix unitaires ;
- **AUTORISE** Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir pour la passation et l'exécution de ce marché.

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'octroyer les subventions telles que définies ci-dessous.

Associations	Subvention sollicitée	Subvention accordée
Secours Populaire Français Metz	Non précisé	0,00 €
Les Arquebusiers de l'Est Aubure	0,00€	300 €
TOTAL	-/-	300 €

Peltre, le 16 octobre 2020

Le Maire,



Walter KURTZMANN

